



TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENTS - DÉMOLITION - VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS

Siège social

37 rue Ampère - 69680 CHASSIEU - Tél. : 04.78.90.10.50 - Fax : 04.78.40.11.94 - Mail : staltp@staltp.com
S.A.S. au capital de 500 000 € - RCS Lyon B - SIREN : 962 502 993 00026 - APE : 4312A

Chassieu, le 23 avril 2019

PREFECTURE DE LA LOIRE

Bureau de l'environnement
2, rue Charles de Gaulle
42 000 SAINT ETIENNE

OBJET : Société STAL TP – ZAC de champbayard
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud
et un centre de recyclage de matériaux

Monsieur le Préfet,

La société STAL TP vous a adressé le 1^{er} septembre 2016, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud et un centre de recyclage matériaux inertes sur le territoire de la commune de Boën-sur-Lignon, en application de l'article R 512-2 du code de l'environnement (article applicable à la date de dépôt du dossier). Ce dossier a été complété le 27 juin 2017 et déclaré recevable le 2 novembre 2017 et l'enquête publique s'est tenue du 26 janvier au 26 février 2018.

Suite à nos nombreux échanges et notamment à la réunion du 8 novembre 2018 qui s'est tenue en sous-préfecture de Montbrison, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint des éléments complémentaires au dossier initial. Ces éléments visent à lever les deux réserves formulées par le commissaire enquêteur.

Il s'agit :

- D'une évaluation des risques sanitaires datée de janvier 2019, qui met en évidence que les risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques gazeuses et particulaires de la centrale d'enrobage à chaud de Boën-sur-Lignon sont jugés non préoccupants en l'état actuel des connaissances que ce soit pour le scénario à l'émission moyen ou maximal ;
- D'un courrier d'engagement à la création d'un accès au Nord de la ZAC de champabayard, signé par le représentant du président du département de la Loire et par le président de l'agglomération Loire Forez.

Dans l'attente de votre retour concernant la poursuite de l'instruction de ce dossier.

Veillez agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée

ANTHONY STAL
Directeur Général

